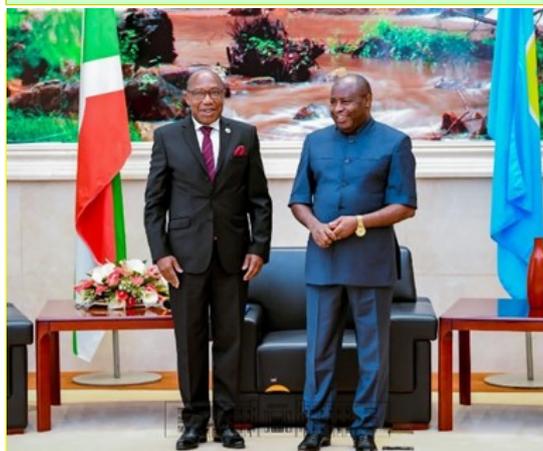




Le Burundi marque un point pour son implication dans le développement de l'Afrique



l'Afrique et constitue un pays phare pour faire la modération entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique Centrale ». Il a, à cet effet, signifié au Chef de l'Etat Burundais et Président en exercice de l'EAC que le soutien de la CEEAC dans la résolution du conflit à l'Est de la RDC serait bénéfique.

Le Président Evariste NDAYISHIMIYE a également reçu en audience M. Jeroen STEEGHS, Ambassadeur des Pays Bas au Burundi qui était venu pour une visite de courtoisie. Les deux hautes personnalités ont passé en revue l'état des relations de coopération bilatérale entre le Burundi et les Pays Bas.

Le jeudi 1^{er} septembre, 2022, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a, au cours d'une audience, échangé avec M. J Jacques DEMAFOUTH, Chef du bureau de liaison de la Communauté Économique des Etats d'Afrique Centrale au Burundi, CEEAC. Leurs échanges ont porté sur la nécessité de promouvoir et avancer la réalisation des projets intégrateurs.

Le Président de la République a souligné l'urgence de développer les infrastructures de transport pour faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux et surtout de promouvoir la communication en vue d'éradiquer la criminalité dans la région.

Avec un mandat de trois ans au Burundi, M. DEMAFOUTH, qui se réjouit de travailler au Burundi, a indiqué que « le Burundi marque un point pour son implication dans le développement de

Le Président du Burundi a invité le diplomate Hollandais à avoir confiance en les institutions étatiques et à établir un dialogue permanent avec les dirigeants afin de savoir la politique réelle du pays. « Il y a eu une mauvaise interprétation de l'histoire du Burundi, si vous écoutez les leaders de notre pays, vous verrez le Burundi d'un autre œil » a-t-il martelé. L'Ambassadeur DEMAFOUTH a promis de promouvoir le dialogue dans le souci de renforcer le partenariat entre son pays et le Burundi. (www.Présidence.bi)

Dans cette Edition:

page

Le Burundi marque un point pour son implication dans le développement de l'Afrique

1

Les ombudsmans et médiateurs d'Afrique Centrale saluent le pas franchi par le Burundi en matière de réconciliation nationale

2

Le Président de la République SE Evariste NDAYISHIMIYE reçoit la nouvelle Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Burundi

2

Le Japon salue les progrès enregistrés au Burundi sous le leadership du Président Ndayishimiye

3

Le Président Evariste Ndayishimiye prend part à la 8^{ème} édition de la TICAD

3

Le renforcement de la coopération entre le Japon et les pays africains au coeur de la TICAD8

4

Etablissement au Burundi du bureau régional du CERDOTOLA pour l'Afrique de l'Est et Australe

5

Communique de presse n°16 de la réunion du conseil du Ministre du mercredi 31 août 2022

8

Les ombudsmans et médiateurs d'Afrique Centrale saluent le pas franchi par le Burundi en matière de réconciliation nationale



Le Président de la République Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a reçu ce jeudi 1^{er} septembre une délégation des Ombudsmans et médiateurs d'Afrique Centrale venus au Burundi dans le cadre de la conférence Régionale sur le rôle des Ombudsmans et médiateurs dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix. Cette délégation conduite par l'Ombudsman du Burundi, était composée des Médiateurs de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, et de la Guinée Équatoriale. Tout en reconnaissant le grand rôle qu'a joué l'Ombudsman du Burundi dans le passé, le Chef de l'Etat a fait savoir que le pays est à présent stable et que les Burun-

dais ont franchi un pas significatif en matière de réconciliation nationale. « Merci d'avoir accepté l'invitation de l'ombudsman du Burundi. Çela montre que vous avez confiance en notre pays », a-t-il dit.

La délégation des ombudsmans et médiateurs d'Afrique Centrale ont salué l'organisation de cette conférence par le Burundi qui est devenu un cas d'école en matière de préservation de la paix et de réconciliation nationale.

« On aurait aimé que tous les Chefs d'Etats s'approprient votre vision de garantir la sécurité alimentaire », a laissé entendre Mr Laurent Ngon Baba, Médiateur de République Centrafricaine avant de recommander au Président Burundais de plaider pour la mise en place de l'institution de l'ombudsman dans certains pays qui en ont besoin.

Cette délégation a par ailleurs confié au Chef de l'Etat que les Ombudsmans et médiateurs d'Afrique Centrale envisage d'établir une synergie afin d'intervenir dans la résolution des conflits dans leurs pays respectifs et ailleurs. (www.Présidence.bi)

Le Président de la République SE Evariste NDAYISHIMIYE reçoit la nouvelle Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Burundi



Le Chef de l'État, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu en audience le jeudi 1^{er} septembre, la nouvelle Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Burundi, Mme Hawa Cissé Wagué. Au cours de leur entretien, ils ont échangé sur les projets financés par la Banque Mondiale au Burundi.

Le Président de la République lui a, en effet, présenté sa vision de voir un Burundi prospère grâce à un par-

tenariat qui tient compte des besoins réels de la population et des priorités du gouvernement. « Pour le gouvernement, l'urgence est de s'occuper des infrastructures routières pour désenclaver certaines régions afin qu'elles servent dans le développement économique », a laissé entendre le Numéro Un Burundais qui a ajouté que l'électrification rurale est un projet qui tient également à cœur l'Etat du Burundi étant donné qu'elle constitue un facteur déterminant la réussite de l'autonomisation des jeunes.

Prenant la parole, la Représentante Résidente de la Banque Mondiale a réaffirmé l'engagement de la Banque Mondiale à accompagner l'action du gouvernement Burundais. « On va continuer à travailler ensemble pour accélérer la mise en œuvre des projets », a-t-elle indiqué.

Mme Hawa Cissé en a profité pour annoncer le nouveau programme de la Banque Mondiale d'étendre le Projet Merankabandi à toutes les provinces du pays pour un montant de 150 millions de dollars. (www.Présidence.bi)

Le Japon salue les progrès enregistrés au Burundi sous le leadership du Président Ndayishimiye



En marge de la TICAD8, le Chef de l'Etat SE Evariste Ndayishimiye s'est entretenu avec M. Yoshimasa Hayashi, Ministre japonais des Affaires Étrangères et Envoyé spécial du Premier Ministre Fumio Kishida; sur les sujets d'intérêts communs et sur l'agenda international.

Le Ministre Yoshimasa Hayashi a vivement salué les avancées significatives enregistrées par le Burundi dans plusieurs aspects de la vie nationale grâce au leadership du Président Evariste Ndayishimiye. Ils se sont engagés à renforcer et diversifier la coopération bilatérale.

En marge de la TICAD8, le Chef de l'Etat SE Evariste Ndayishimiye s'est entretenu avec M. Yoshimasa Hayashi, Ministre japonais des Affaires Étrangères et Envoyé spécial du Premier Ministre Fumio Kishida; sur les

SE Evariste Ndayishimiye a remercié le Gouvernement japonais pour son appui multiforme dans la réalisation de plusieurs projets de développement. Il a émis le souhait de consolider la coopération dans les secteurs prioritaires de l'éducation, la santé, les infrastructures, le sport, l'agriculture, le tourisme sur le littoral du lac Tanganyika et l'exploitation minière,

Le Ministre Yoshimasa Hayashi a indiqué que le Japon veut croître au même pas que ses pays partenaires et compte, à cette fin, appuyer la formation technique et professionnelle des jeunes, un préalable pour l'industrialisation et l'exploitation du sous-sol burundais.

Avant de clôturer leurs échanges, les deux personnalités ont appelé de leurs vœux un cadre de facilitation, d'attraction et de sécurisation des investissements étrangers et japonais en l'occurrence, afin de booster significativement le secteur privé au Burundi. (www.Présidence.bi)

Le Président Evariste Ndayishimiye prend part à la 8ème édition de la TICAD



Accompagné par la Première Dame Son Excellence Angeline NDAYISHIMIYE, le Président de la République du Burundi Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a atterri à Tunis dans la soirée du 26 août 2022 pour participer à la huitième édition de la TICAD, qui est une plateforme de coopération Afrique – Japon lancée en 1993 et dont le Burundi est un membre actif. Le Couple présidentiel burundais a été chaleureusement accueilli par le Président de la République de Tunisie SE Kaïs SAÏED.

A sa descente d'avion, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE s'est brièvement entretenu avec son Homologue tunisien SE Kaïs SAÏED. Les deux Chefs d'Etat ont exprimé leur souhait que cette huitième édition soit également une opportunité d'échanger et renforcer la solidarité entre pays africains, qui ont par ailleurs un destin commun.

Au matin du 27 août 2022, la délégation du Burundi conduite par le Président de la République SE Evariste NDAYISHIMIYE a pris part aux cérémonies

A

ccompagné par la Première Dame Son Excellence

d'ouverture et aux travaux de la première journée de la « TICAD8 » co-organisée au Palais des Congrès de Tunis par l'Union africaine pour évaluer, réorienter et renforcer les relations Afrique-Japon. Cette conférence a offert ainsi un cadre idéal pour une étude en profondeur de la transformation de l'Afrique en région de croissance économique, la construction d'une société résiliente et la consolidation de la paix et de la stabilité durables. En effet, les Leaders politiques africains et japonais ont insisté sur l'urgence de repenser les modèles traditionnels de partenariats et de s'assurer que les résolutions prises soient traduites en actions concrètes dans l'intérêt des peuples.

Tout en saluant le grand rôle qu'a joué le Japon dans la réduction de certains déséquilibres, les Chefs d'Etat et de gouvernement africains ont plaidé pour un réajustement des priorités et une redéfinition des approches, « nouveaux mécanismes face à de nouveaux enjeux », « construire ensemble une nouvelle époque. Le Premier Ministre japonais Fumio Kishida a indiqué que son pays désire croître au même pas que ses pays partenaires et a souligné que l'Afrique, continent de l'avenir, doit être l'acteur de son propre développement (www.Présidence.bi)

Le renforcement de la coopération entre le Japon et les pays africains au coeur de la TICAD8



De retour d'une mission effectuée en Tunisie où il a pris part à la 8ème Édition de la TICAD, le Chef de l'Etat Son

Excellence Evariste Ndayishimiye, qui était accompagné par la Première Dame Son Excellence Angeline Ndayishimiye, a révélé ce lundi 29 août que cette mission a été une occasion de renforcer les relations de coopération bilatérale entre le Burundi, le Japon et autres pays africains.

Le Président de la République a en effet indiqué qu'au cours du Sommet international de Tokyo pour le développement de l'Afrique un financement de 30 milliards de dollars a été approuvé, destiné au développement de l'Afrique pour les trois prochaines années.

"Nous nous sommes alors entretenus avec le Ministre Japonais des Relations Extérieures, Mr Yoshimasa Hayashi, pour évaluer ensemble l'état de nos relations et lui présenter les projets prioritaires du Burundi nécessitant un appui financier", a laissé entendre le Numéro

Burundais.

Il a en outre indiqué que parmi ces projets figurent la construction d'une autoroute reliant la ville de Bujumbura et la capitale politique de Gitega, la construction de cinq centres de formation professionnelle pour promouvoir la formation technique et professionnelle des jeunes, l'aménagement intégré du littoral du lac Tanganyika ainsi que la construction d'un complexe sportif de standards internationaux.

Le Ministre Hayashi s'est réjoui que ces projets cadrent avec les objectifs du gouvernement Japonais, avant d'ajouter que le Président de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) prévoit, à cet effet, d'effectuer une visite au Burundi pour identifier les besoins urgents nécessitant un accompagnement et un appui du gouvernement Japonais.

En marge de ce sommet qui s'est également penché sur la question de paix et de sécurité notamment pour apporter une réponse collective aux défis liés au terrorisme, le Chef de l'Etat Burundais a rencontré Sergio Pimenta, Vice -Président de la Société Financière Internationale. Ils ont, entre autres, échangé sur les voies et moyens d'améliorer le cadre des affaires et accroître la capacité de production des entreprises Burundaises. (www.Présidence.bi)

Le Burundi déploie un contingent au Sud Kivu



Au cours de la séance du 30 Août 2022, l'Assemblée Nationale a adopté le calendrier des activités de la session parlementaire ordinaire d'août 2022 pour la période du 29 août au 5 septembre 2022. Pendant cette période l'Assemblée nationale continuera de recevoir les dossiers des candidatures des membres de la Commission vérité et Réconciliation (CVR). Au cours de cette même période, il est prévu samedi 03 septembre 2022, l'accueil par l'Assemblée Nationale, de la délégation des parlementaires belges sur la colonisation.

Le Président de l'Assemblée Nationale le Très Honorable Gélase Daniel NDABIRABE a par la même occasion lu devant les députés un message envoyé par le Président de la République.

C'était un message dans lequel le Chef de l'Etat informait le Parlement de la décision qu'il a prise d'envoyer un contingent dans la province Sud Kivu en République Démocratique du Congo dans le cadre de la lutte contre les groupes terroristes opérant dans cette zone de la RDC. Dans ce message le Chef de l'Etat rappelle que l'Est de la République Démocratique du Congo connaît depuis quelques années une présence sur son sol de groupes terroristes qui ne cessent de commettre des forfaits innombrés et innombrables non seulement dans ce pays mais également dans les pays voisins.

Le Président sortant de la Communauté Est Africaine, Uhuru Kenyatta a pris l'initiative d'aider le gouvernement congolais à ramener la paix et la sécurité à l'Est du pays, pour que tous les pays de la Région vivent dans la paix et la tranquillité en vue de planifier des travaux de développement de leurs peuples respectifs.

Ainsi, le Président sortant de la Communauté Est Africaine, Uhuru Kenyatta a organisé plusieurs conclaves des chefs d'Etats de la Communauté Est Africaine pour essayer de trouver une solution durable aux problèmes sécuritaires de

l'Est de la RDC.

Plusieurs décisions ont été successivement prises au cours de ces conclaves, surtout celui du 20 juin 2022. La décision la plus déterminante est celle du déploiement d'une force militaire régionale de la Communauté Est Africaine dans cette partie de la RDC. Il a été convenu que cette force soit déployée sous les auspices de la Communauté Est africaine, pour une période de six mois renouvelables avec un mandat de contenir, combattre, et éradiquer les groupes terroristes et négatifs opérants dans l'Est de la RDC en appui aux Forces armées congolaises, opérant dans cette zone et en étroite collaboration avec la MONUSCO. Les Chefs d'Etats de la Communauté Est Africaine ont également déterminé le secteur de responsabilité de chaque pays, tout en recommandant des contacts bilatéraux avec le gouvernement de la RDC dans la mise en œuvre de la Force armée à déployer par chaque pays. C'est dans cette

optique que le gouvernement du Burundi, en collaboration bilatérale avec le gouvernement de la RDC et en vertu de l'article 255 de la Constitution qui précise que dans les limites déterminées par la Constitution et les lois, seul le Président de la République peut autoriser l'usage de la force armée dans l'accomplissement des obligations et engagements internationaux, a pris la décision de déployer un contingent au Sud Kivu.

Après consultation officielle avec le Conseil National de Sécurité CNS en date du 22 Août 2022, tel que le prescrivent l'article 256 de la Constitution et l'article 4 de la loi organique N° 1/26 du 6 décembre 2021, portant modification de la loi N° 1/23 du 31 Août 2002 portant Mission, composition, organisation et fonctionnement du Conseil national de sécurité, le chef de l'Etat a voulu informer le Parlement que le Burundi vient de déployer un contingent constitué d'un bataillon d'infanterie dans la province du Sud Kivu pour une période de trois mois renouvelables. (www.rtnb.bj)

Etablissement au Burundi du bureau régional du CERDOTOLA pour l'Afrique de l'Est et Australe



Le 1^{er} Septembre 2022, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement SE Albert SHINGIRO et le Secrétaire exécutif du Centre International de Recherche et de Documentation sur les Traditions et les Langues Africaines(CERDOTOLA) Monsieur Charles BINAM BIKOI ont procédé à la signature d'un accord de siège de l'établissement du bureau régional du CERDOTOLA pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe au Burundi.

Après la signature, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a annoncé qu'il se réjouit de l'établissement de ce bureau régional au Burundi. Il a fait savoir que cet établissement présente des avantages à double titre à savoir la collaboration étroite entre l'institution et le Gouvernement du Burundi pour que les efforts du Burundi en matière de la promotion de la culture, la recherche scientifique puissent être appuyés par

l'organisation d'une part, et permettre aux citoyens Burundais d'avoir du travail au sein de cette organisation d'autre part. Il a ainsi promis de collaborer étroitement avec le Secrétaire exécutif du CERDOTOLA mais aussi à travers la représentante de l'institution à Bujumbura.

Le Secrétaire exécutif du Centre International de Recherche et de Documentation sur les Traditions et les Langues Africaines(CERDOTOLA) a quant à lui fait savoir que le Burundi se trouve au centre de toute les préoccupations qui sont celles de l'Afrique en terme de renaissance, de régénération de l'esprit africain et de diffusion de valeurs africaines, des valeurs de civilisation de l'histoire des africains dans le monde. Monsieur Charles BINAM BIKOI a expliqué : « Le Burundi en accueillant ce bureau, reprend la place qui n'a jamais cessé d'être la sienne, le Burundi est au cœur de l'Afrique mais également un carrefour de civilisation, un carrefour des peuples d'Afrique qui fait que quand on est au Burundi on est en Afrique. Etablir le bureau régionale du CERDOTOLA au Burundi donne alors au Burundi d'être la vitrine de cette Organisation la vitrine de l'âme africaine en reconstruction, la vitrine de l'effort de l'homme africain pour reprendre pied dans un monde qui lui est hostile de-

puis 600ans ». Il a indiqué qu'avec tout ce qui précède on voit une plus-value toute naturelle qui fait que le bureau régionale va être la résonnance et redondance de l'esprit du siège de CERDOTOLA qui est à YAOUNDE. Rappelons que le CERDOTOLA est une institution culturelle et scientifique qui a été mise en place par les Etats africains depuis 45 ans, ayant comme mandat, la collecte, le développement, la valorisation, la promotion

et la valorisation des cultures africaines, qu'on appelle les traditions, mais également l'exploitation et la documentation des langues de l'Afrique qui sont les vecteurs de cette culture.

Le soir les deux parties et invités se sont rencontrés à l'Hôtel Tanganyika Lake View pour partager un verre, dans un bon climat et vent du lac Tanganyika.

Burundi/Banque Mondiale : accord de financement du projet d'appui aux fondations de l'économie numérique



Le Ministre ayant les finances dans ses attributions, Dr Domitien NDIHOKUBWAYO et la Représentante Résidente

de la Banque Mondiale au Burundi Madame Hawa Cissé Wagué ont signé la convention de financement du projet d'appui aux fondations de l'économie numérique au Burundi. Ce don de financement est à la hauteur de 50 millions de dollars américains.

Le Ministre Domitien Ndiwokubwayo a alors révélé que la signature du premier accord de financement du projet d'appui aux fondations de l'économie numérique au Burundi constitue une opportunité pour la mobilisation des ressources complémentaires aux allocations e-Gouvernement en vue de permettre au Gouvernement de réaliser ses projets provisoires de développement. Selon le Ministre en charge des Finances, avec une enveloppe de 50 millions de dollars américains, ce projet vient à point nommé au moment où les Technologies de l'Information et de la Communication (TICs) envahissent la communauté mondiale vers toutes les couches sociales, les industries, les bureaux, les foyers etc.

Il a en outre mentionné que l'objectif visé par le gouvernement du Burundi consiste à permettre au Burundi de bénéficier d'une véritable source technologique susceptible d'améliorer sa croissance économique en permettant le développement des activités dans un cadre juridique sécurisé utilisant des TICs. Qu'en est-il de la plus-value de ce don de financement ? Pour le Ministre Domitien Ndiwokubwayo, la mise en œuvre de ce projet permettra d'augmenter l'accès à l'internet à haut débit en particulier pour les populations rurales non connectées, le secteur de l'enseignement supérieur et d'améliorer la capacité du gouvernement à fournir des services publics par usage

du numérique. Ce projet offre également de nombreuses opportunités dont le sort du secteur privé, la contribution à la croissance économique, le partage des informations, l'amélioration des services publics, etc.

Au nom du gouvernement du Burundi, le Ministre en charge des finances a en outre remercié le groupe de la Banque Mondiale pour ses appuis multiformes à la recherche des solutions durables pour faire face aux problèmes que connaît le Burundi notamment ceux du secteur du commerce, climat des affaires, des TICs etc.

Quant à la Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Burundi Madame Hawa Clissé . Wagué, ce projet vient appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de sa vision digitale définie dans le PND 2018-2027. Faire du Burundi, une économie numérique émergente a-t-elle souligné. Elle a aussi précisé que ce projet s'aligne avec le cadre du partenariat entre la Banque Mondiale et le Burundi autour des deux axes à savoir le renforcement du capital humain et l'inclusion, le fondement de la résilience économique et sociale etc.

Grâce à ce projet, en se basant sur les atouts déjà existants, le Burundi verra son économie se renforcer, grâce à la mise en œuvre d'une infrastructure des services partagés, opérabilité des systèmes numériques etc. a déclaré la représentante résidente de la banque mondiale au Burundi.

En effet, Madame Hawa Clissé . Wagué également que ce projet offrira également une formation et les compétences numériques de base et des appareils compatibles aux bénéficiaires incluant les femmes et les personnes marginalisées.

Pour clore, Madame Hawa Clissé . Wagué a souhaité que ce projet soit mis en œuvre rapidement. Elle a réitéré la disponibilité de toute l'équipe de la Banque Mondiale du Burundi pour soutenir ce projet. Que les objectifs déjà définis ensemble soient atteints dans les meilleurs délais, a conclu la représentante résidente de la Banque Mondiale au Burundi Madame Hawa Clissé . Wagué. (www.rtnb.bi)

Gitega: La rentrée scolaire 2022-2023, prévue pour le 12 septembre 2022



Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique Dr François

HAVYARIMANA a organisé une réunion de deux jours du 1^{er} au 02 septembre 2022. L'objectif de cette réunion qui s'est déroulée à Gitega était de préparer la rentrée scolaire 2022-2023. Étaient conviés à cette réunion les hauts cadres du ministère et les directeurs provinciaux et communaux de l'éducation ainsi que les représentants des syndicats des enseignants.

En marge de la réunion, le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique Dr François HAVYARIMANA a animé une conférence de presse. Il a annoncé que la rentrée scolaire 2022-2023 est fixée au 12 septembre 2022 à l'exception du Lycée Scheppers Nyakabiga, Lycée SOS Bujumbura et Lycée d'excellence Ngagara qui débiteront les cours le 14 septembre 2022 suite aux activités de l'EAC qui s'y déroulent.

En tenant compte des places disponibles dans les 1^{ères} années des post-fondamentales et après avis du conseil des Ministres, le Ministère en charge de l'éducation a pris les décisions suivantes :

1. Est admis à l'enseignement post-fondamentale général, pédagogique et technique tant publique que privé

tous les lauréats ayant obtenus une note supérieure ou égale à 72/200 soit 36%.

2. L'admission à l'enseignement post-fondamentale dans les écoles publiques aux filières techniques, scientifiques et pédagogiques à régime d'internat ainsi que dans les écoles publiques de la mairie de Bujumbura est subordonnée à l'obtention d'une note supérieure ou égale à 120/200, soit 60%.

A titre exceptionnel, le Ministre a signalé que tous les lauréats au concours national de la communauté Batwa, c'est-à-dire ceux qui ont eu au moins 72/200 seront orientés dans les écoles à internat. Sur 117 candidats Batwa qui ont passé le concours national dans tout le pays, 103 ont réussi le concours national. Les provinces de Ruyigi et Rutana n'ont eu aucun candidat Mutwa au concours national.

Le Ministre a annoncé par la même occasion que le travail sur les orientations est en cours. Ces orientations seront affichées au chef-lieu des provinces (DPE) et des communes (DCE) à partir du samedi 03 septembre 2022 très tôt le matin, a ajouté le Ministre en charge de l'éducation.

Le Ministre en charge de l'Éducation, Dr François Havyarimana a invité les élèves à aller consulter les fiches d'orientation pour mieux se préparer pour la rentrée scolaire 2022-2023.

Le Ministre Dr François Havyarima a saisi cette occasion pour rappeler encore une fois à tous les responsables scolaires, aux enseignants, aux parents et aux élèves que le saut de classe n'est pas autorisé dans le système éducatif burundais. (www.rtnb.bi)

Le Burundi abrite la 12^{ème} conférence annuelle de l'EACA



L'Université Lumière de Bujumbura (ULB) en collaboration avec le Ministère en charge de la communication a abrité lundi le 29 août 2022 les activités

de la 12^{ème} conférence annuelle de l'East African Communication Association (EACA), sous le thème : "médias et communication, opportunités, leçons apprises et défis pour la technologie, innovation pendant la pandémie de coronavirus."

La Ministre en charge de la Communication Madame Léocadie Ndacayisaba a rehaussé de sa présence ces activités.

Selon le Ministre en charge de la communication, Madame Léocadie Ndacayisaba, l'objectif de la conférence était de créer une plateforme permettant aux universités, experts en communication et professionnels des médias de réfléchir

sur les acquis de l'expérience, et sur les défis de l'innovation en période de pandémies surtout le COVID-19.

Le Recteur de l'Université Lumière de Bujumbura, Dr Yves Ndayikunda a indiqué que durant les trois jours de la conférence ils s'attendaient à ce que les chercheurs, les journalistes et les régulateurs vont pouvoir échanger sur la manière de communication et de voir comment ceux qui utilisent les technologies de l'information se sont comportés dans les moments de pandémie de covid19, savoir comment dans les crises pareilles, les médias peuvent continuer à jouer leur rôle. A la question de savoir pourquoi la thématique a beaucoup insisté sur le COVID-19, le lecteur de l'Université Lumière de Bujumbura a précisé que c'est pour que les gens continuent à se comporter convenablement, car dit-il la pandémie de coronavirus existe encore.

Les délégations des pays qui ont participé dans cette conférence sont : le Burundi, le Rwanda, Norvège, Tanzanie, Ouganda, Kenya RDC, USA (www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

COMMUNIQUE DE PRESSE N°16 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 31 AOUT 2022

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 31 août 2022, à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le mercredi 24 août 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. Projet de loi portant modification de la loi n°1/02 du 03 mars 2016 portant réforme de la fiscalité communale, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

La fiscalité communale est régie par la loi n°1/02 du 03 mars 2016 portant réforme de la fiscalité communale au Burundi. Cette loi a connu des difficultés dans sa mise en application pour plusieurs raisons :

- Les annexes auxquelles elle renvoyait n'ont pas été disponibles ;
- Les impôts et taxes prévus dans cette loi ont été laissés à la prérogative du Conseil communal pour en fixer le tarif applicable dans chaque Commune. La conséquence a été son application différenciée sur le territoire national, compromettant ainsi les principes de généralité et d'égalité des citoyens devant l'impôt ;
- La hausse des prix sur le marché à côté des aménagements intervenus dans l'assiette fiscale ont eu pour conséquences que les impôts et taxes perçus au profit de la Commune deviennent insignifiants ;

- L'impôt sur les revenus locatifs qui avait été transféré aux communes a été récupéré par après par l'Etat causant ainsi un manque à gagner à certaines Communes, bien qu'il soit prévu le reversement dans la caisse communale d'un montant de 60% de l'impôt total perçu dans chaque commune ;
- La contribution de 0,5% de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui devait être versée par l'Etat aux communes comme prévue par la loi n'a jamais été versée.

Cette situation a privé les Communes de moyens pour financer leur propre fonctionnement et l'auto-investissement.

En plus de toutes ces difficultés rencontrées pour la mise en application de cette loi, il s'avère nécessaire de l'harmoniser avec la Constitution de 2018 du Burundi qui précise que l'exercice budgétaire au Burundi commence le 1^{er} juillet pour se clôturer le 30 juin de l'année qui suit.

Telles sont les raisons qui militent en faveur de la modification de la loi régissant la fiscalité communale.

A l'issue du débat, le Conseil des Ministres a **constaté que le projet nécessitait une analyse beaucoup plus approfondie** au niveau technique pour s'assurer qu'il est en harmonie avec les autres textes en vigueur régissant les impôts et taxes.

Le projet **sera ramené** en Conseil des Ministres après ce travail avec sa version en Kirundi.

2. **Projet de loi organique portant modification de la loi n°1/08 du 14 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires**, présenté par la Ministre de la Justice

En dépit des réformes de l'organisation et de la compétence judiciaires opérées en 1987 et en 2005, les objectifs escomptés pour l'avènement d'une justice égale pour tous, plus proche des justiciables, plus rapide et plus accessible n'ont pas été tous atteints.

En effet, l'analyse de l'organisation judiciaire burundaise révèle des goulots d'étranglement et des facteurs de blocage nuisant à l'efficacité globale du système.

C'est pourquoi, il est apparu nécessaire de réviser le Code de l'organisation et de la compétence judiciaires pour asseoir un système judiciaire moderne et plus

performant. Le projet de loi vise ainsi à permettre de porter la législation burundaise en la matière, aux meilleurs standards internationaux.

Tout en fondant l'élaboration du projet dans le sillage des dispositions actuellement en vigueur, il y est adjoint des éléments qui tendent, soit à moderniser l'organisation de la justice, soit à en faciliter le fonctionnement. Le projet veut également responsabiliser le juge et le rendre plus redevable.

Les principales innovations apportées par ce projet de loi sont :

- L'institution du juge unique dans certaines matières, pour que le magistrat en charge du dossier assume et prenne ses responsabilités dans ses décisions ;
- L'instauration de l'opinion dissidente en cas de désaccord intervenu lors du délibéré ;
- L'affectation des officiers du Ministère public auprès des Tribunaux de Résidence ;
- L'augmentation de la valeur du litige en ce qui concerne la compétence matérielle du Tribunal de Résidence en matière civile, en vue de rapprocher la justice aux justiciables et de s'accommoder aux réalités économiques de l'heure.
- La restauration du principe du double degré de juridiction pour les litiges en rapport avec les terres rurales ;
- La création d'une Cour d'Appel de commerce et des chambres commerciales au sein des tribunaux de grande instance ;
- La réorganisation des juridictions administratives, par la création des chambres spécialisées au sein des Cours d'Appel et des Cours Administratives ayant deux chambres, celle de premier degré et celle de second degré qui doivent connaître de l'appel des arrêts rendus en matière administrative ;
- La reconstitution d'un dossier judiciaire, lorsque, par suite d'une cause quelconque, des minutes d'arrêts ou de jugements non encore exécutés, ou des procédures en cours ont été détruites, enlevées ou se trouvent égarées.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec entre autres recommandations de :

- Porter l'opinion dissidente d'un juge dans le même jugement ou arrêt et ne pas la mettre en annexe afin d'éviter sa perte;
- Prévoir une chambre anti-corruption dans les Tribunaux de Grande Instance et des chambres d'appel dans les Cours d'Appel ;
- Insérer une disposition qui indique les rapports entre le Conseil des notables collinaires et le Tribunal de Résidence ;

- Mentionner dans le projet que les Cours et Tribunaux doivent suivre de près les procès en cours dans les instances qui leur sont hiérarchiquement inférieures pour les amener à être plus vigilantes ;
- Indiquer dans le projet la possibilité de recours auprès du Conseil Supérieur de la Magistrature et l'instance chargée de mettre en application la décision de ce Conseil lorsqu'il constate un mal jugé.

3. **Projet de loi portant révision du Code de Procédure Civile**, présenté par la Ministre de la Justice.

La procédure civile du Burundi est actuellement régie par la loi n°1/10 du 13 mai 2004.

Dix huit ans après la mise en place de cette loi et malgré les avancées apportées en la matière, il s'observe encore certains défis qui rendent difficile l'accès à la justice. C'est notamment le défi lié à la lenteur des procédures judiciaires, la longueur des procédures, la difficulté liée à l'exécution des décisions judiciaires, l'éloignement des juridictions, les manœuvres dilatoires des justiciables, etc. En vue d'améliorer l'administration de la justice, il est impérieux de revoir le code de procédure civile pour l'adapter aux impératifs du moment.

La problématique liée à certaines modalités des saisies est aussi relevée dans la loi sous révision. En effet, certaines saisies demeurent difficiles bien qu'elles constituent une garantie pour désintéresser les créanciers.

Un autre défi non moins important concerne la responsabilité des mandataires et préposés de l'Etat pour des actes qu'ils ont posés et qui engagent la responsabilité de l'Etat ou de ses démembrements. Actuellement, la loi prévoit que l'Etat indemnise les victimes et se retourne contre ses agents au moyen de l'action récursoire. Cette procédure devrait être modifiée pour l'efficacité et la responsabilité des agents publics.

Les grandes innovations de ce projet de loi sont :

- La mise en place du juge de mise en état qui aura pour mission de veiller au déroulement loyal de la procédure ;
- La réduction des délais de procédure ;
- L'instauration de l'opinion dissidente en cas de désaccord intervenu lors du délibéré ;
- La réforme de la procédure d'appel, afin de réduire l'engorgement des juridictions d'appel ;
- La réforme des voies d'exécution, afin que toutes les richesses puissent être immobilisées, appréhendées, saisies pour offrir une panoplie de mesures d'exécution aux créanciers.

- L'autorisation de la vente amiable avant la vente forcée ;
- La suppression de la vente par voie parée,
- La mise en place des modes alternatives de résolution des conflits, comme la conciliation et l'arbitrage ;
- La clarification des règles particulières de procédure en matière administrative, en précisant qu'en même temps qu'on assigne l'Etat ou ses démembrements, le responsable administratif auteur de la décision ou de l'acte attaqué doit également être assigné pour comparaître aux côtés de l'avocat de l'Etat et qu'en cas de condamnation solidaire, l'exécution portera d'abord sur les biens du responsable administratif.
- La procédure d'expulsion des locataires défaillants a été clairement définie.

A l'issue du débat, le projet a été **adopté** avec entre autre recommandation de corriger la disposition parlant de la condamnation solidaire de l'Etat avec son préposé car la responsabilité pénale est toujours individuelle.

4. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de Georgetown révisé, signé le 20 juin 2021, présenté le Ministre des Affaires de la Communauté Est Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture à la place du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, empêché.

L'Accord de Georgetown est un Acte Constitutif du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) composé de 79 pays. Le 9^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Nairobi du 09 au 10 décembre 2019 a révisé l'Accord de Georgetown, d'où il est actuellement dénommé « Accord de Georgetown Révisé ».

Au cours de ce même Sommet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats ACP ont décidé de transformer les ACP en une organisation internationale dénommée « Organisation des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) ». L'importance de ce changement est de permettre à cette organisation de pouvoir conclure des Accords de partenariat avec d'autres partenaires, au lieu de se limiter uniquement à l'Union Européenne.

A l'issue des échanges, ce projet a été **adopté**.

5. Projet de loi portant adhésion par la République du Burundi à la convention sur la protection physique des matières nucléaires
6. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'amendement de la convention sur la protection physique des matières nucléaires

Ces deux projets ont été présentés par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines à la place du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, empêché.

La Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires a été adoptée le 26 octobre 1979 et est entrée en vigueur le 8 février 1987 sous les auspices de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)..

La République du Burundi est membre de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique depuis 2009.

Avec l'adoption du projet de loi nucléaire, la République du Burundi a mis en place un cadre légal qui lui permettra de développer les applications pacifiques de l'énergie nucléaire dans divers domaines relatifs à l'énergie électrique, à la santé, à l'agriculture, à l'environnement et autres. Ainsi, cette Convention prend référence à ladite loi nucléaire, surtout dans les articles relatifs à la promotion des sciences et techniques nucléaires ainsi que ceux relatifs à la lutte contre le terrorisme.

Etant donné que le vol des matières nucléaires, l'attaque terroriste ou l'acte de sabotage dans un pays peut facilement en affecter d'autres, quelle que soit la provenance des matières nucléaires en Afrique comme ailleurs, le Burundi a intérêt à adhérer à cette convention pour se solidariser avec la communauté internationale en cas d'incident ou accident radiologique ou nucléaire.

Après analyse, ces deux projets ont été tous **adoptés**.

7. Projet de décret portant révision du décret n°100/128 du 23 juin 2016 portant déclaration provisoire d'utilité publique de la zone destinée à accueillir les infrastructures des Services de la Présidence de la République, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

En date du 23 juin 2016, le décret N°100/128 du 23 juin 2016 portant déclaration provisoire d'utilité publique d'un terrain de 200ha sis sur la Colline Gasenyi, Commune Mutimbuzi de la Province Bujumbura pour accueillir des Infrastructures de la Présidence a été signé.

Comme ces terrains appartenaient aux particuliers, une procédure d'indemnisation a été entreprise, dont 40 ha ont été déjà indemnisés tandis que 160 autres ne le sont pas encore.

Après analyse des limites du terrain concerné par le décret déclarant les 200ha comme une zone d'utilité publique, les services de sécurité ont constaté que ce terrain ne suffit pas pour assurer la sécurité de la Présidence. Ils ont ainsi proposé d'intégrer la Colline de Gishingano d'une superficie de 334 ha 40 ares 110ca se trouvant sur les Sous-Collines Remba et Karama.

C'est l'objet de ce projet de décret.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec comme recommandations de :

- Dans le titre, écrire « déclaration d'utilité publique » et non « déclaration provisoire d'utilité publique » pour éviter des spéculations ;
- Trouver un autre site pour la relocalisation de la population se trouvant dans ce périmètre notamment le site qui avait été identifié au départ pour abriter ces infrastructures et où la population a été indemnisée ;
- Procéder à la clôture de ce périmètre déclarée d'utilité publique pour éviter toute spéculation ;
- Identifier au niveau des Provinces des sites à déclarer d'utilité publique pour que l'Etat dispose d'espaces pour ses projets.

8. **Dossier relatif à la demande d'un terrain pour la réalisation d'un Projet de construction d'un port autonome et un chantier naval sur le Lac Tanganyika sur une superficie relevant du domaine public de l'Etat situé à Kajaga en Commune Mutimbuzi**, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

En date du 29/01/2022, le Président du Conseil d'Administration du Port Autonome de Bujumbura a formulé une demande d'un terrain qui va abriter le projet de construction et d'exploitation du Port autonome et du Chantier Naval.

La société « Port Autonome de Bujumbura » est un regroupement de deux sociétés de droit burundais, la « Canadian Total Logistic » issue de la diaspora burundaise au Canada, et la société coopérative « SOCIBUA-ABAHIZI », afin de construire un port autonome répondant aux normes internationales des ports en eau profonde.

Ce Projet cadre avec le Plan d'Aménagement Intégré du Littoral du Lac Tanganyika.

Cette nouvelle société a réuni les moyens financiers et techniques adéquats pour réaliser ce projet.

Ce projet vient pour répondre aux défis ci-après :

- Le manque des lieux de construction et de réparation des bateaux sur le lac Tanganyika.
- Les difficultés de ravitaillement en marchandises au Burundi en particulier et des nombreuses autres villes de la sous-région en général.
- La création de nouveaux emplois directs permanents.

A l'issue de l'analyse de ce dossier, le Conseil des Ministres **a trouvé le Projet intéressant** mais a recommandé de :

- Monter le projet de construction du chantier naval et du Port dans le cadre du Partenariat Public-Privé ;

- Chercher un autre terrain pour ce Projet car celui identifié est un milieu touristique;
- Déterminer les délais pour la réalisation de ce Projet aussitôt le terrain accordé ;

Les Ministres en charge du Transport et de l'Environnement ont été chargés de faire le suivi de ce Projet.

9. Projet d'ordonnance portant révision de l'ordonnance n°630/123 du 07 février 2012 portant création du Programme National de Lutte contre le Sida et les infections sexuellement transmissibles, présenté par la Ministre de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida

Les hépatites virales constituent un problème de santé publique mondial.

Au Burundi, la situation épidémiologique des hépatites virales est peu connue. Selon le rapport définitif sur les hépatites virales de Janvier 2018, la séroprévalence du virus de l'hépatite B et celle du virus de l'hépatite C est élevée et augmente avec l'âge.

Pour faire face à cette situation, une stratégie nationale de lutte contre les hépatites virales pour la période de 2018-2022 a défini la vision du Burundi à l'horizon 2030. Il s'agit de garantir un accès à des soins et des traitements de qualité, abordables et efficaces pour arriver à l'élimination des virus des hépatites virale B et C d'ici 2030.

Depuis 2019, la lutte contre les hépatites virales a été intégrée dans le paquet d'activités du Programme.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé la révision de l'Ordonnance ministérielle n° 630/123 du 07/02/2012 portant création du Programme National de lutte contre le Sida et les infections sexuellement transmissibles afin de réaménager ses services pour mieux organiser les actions de prévention et prise en charge des hépatites virales en plus du VIH et des IST (Infections Sexuellement Transmissibles).

A l'issue de l'analyse, le projet a été **adopté**.

10. Projet de Résilience des Transports au Burundi, présenté par le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme à la place du Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux, empêché.

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Département de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi